

CENTRE de FORMATION D'APPRENTIS EKLORE-ED FINANCEMENT DES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

La formation est majoritairement financée par votre OPCO.

Aide à l'embauche 2025 :

5 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés

Et **2 000 €** pour les autres entreprises.

Nouvelle législation **à compter du 1^{er} Juillet 2025** : **participation légale supplémentaire obligatoire de 750€** pour les niveaux 6 et 7, mise en place par l'Etat.

Nos campus : Paris Saint-Denis, Grenoble, Nantes et Pau.

Les simulations présentes ci-après ont été réalisées en fonction du Niveau de Prise En Charge (NPEC) moyen et doivent être revues selon la convention collective applicable à votre entreprise.

➤ **BTS MCO (Management Commercial Opérationnel) : CONTRAT DE 24 MOIS – TOUS CAMPUS**

BTS MCO Code RNCP : 38362	COUT DE LA FORMATION 6 750 € / année cycle	Niveau de prise en charge – OPCO ² selon votre IDCC Financement annuel moyen	Complément de l'entreprise
1re année exécution du contrat (12 mois) : BTS 1	6 750 €	6 750 €	0 €
2e année exécution du contrat (12 mois) : BTS 2	6 750 €	6 750 €	0 €
TOTAL	13 500 €	13 500 €	0 €

Niveau 5 : **aucun reste à charge supplémentaire.**

➤ **BACHELOR BUSINESS MANAGEMENT 3^{EME} ANNEE : CONTRAT DE 12 MOIS – CAMPUS DE PAU**

Le cycle de formation dure 3 ans : Bachelor 1 / Bachelor 2 / Bachelor 3.

Seule la troisième année (Bachelor 3) peut être réalisée en alternance.

BACHELOR Code RNCP : 38886	COUT DE LA FORMATION 11 500 € / année cycle	Niveau de prise en charge – OPCO ² selon votre IDCC Financement annuel moyen	Complément de l'entreprise à vérifier selon votre IDCC
Année exécution du contrat (12 mois) : Bachelor 3	11 500 €	9 500 € - 750 €	2 000 € + 750 €
TOTAL	11 500 €	8 750 €	2 750 €

Soit un coût de formation de **229,17 €/mois** sur la durée du contrat à la charge de l'entreprise.

Au 1^{er} Juillet 2025 : la loi impose un **financement supplémentaire obligatoire de 750€.**

² Il s'agit du niveau de prise en charge défini par la branche dont relève l'entreprise. Il est mensuel, appliqué à la durée du contrat d'apprentissage et versé par l'opérateur de compétences (OPCO) concerné.

➤ **BACHELOR MARKETING & BUSINESS 3^{ÈME} ANNEE : CONTRAT DE 12 MOIS – CAMPUS DE GRENOBLE**

Le cycle de formation dure 3 ans : Bachelor 1 / Bachelor 2 / Bachelor 3.

Seule la troisième année (Bachelor 3) peut être réalisée en alternance.

BACHELOR Code RNCP : 40447	COUT DE LA FORMATION 8 000 € / année cycle	Niveau de prise en charge – OPCO ² selon votre IDCC Financement annuel moyen	Complément de l'entreprise à vérifier selon votre IDCC
Année exécution du contrat (12 mois) : Bachelor 3	8 000 €	7 000 € - 750 €	1 000 € + 750 €
TOTAL	8 000 €	6 250 €	1 750 €

Soit un coût de formation de 145,83€/mois sur la durée du contrat à la charge de l'entreprise.

Au 1^{er} Juillet 2025 : la loi impose un financement supplémentaire obligatoire de 750€.

➤ **GRADE DE MASTER EN MANAGEMENT :**

MASTER 1 + MASTER 2 : CONTRAT DE 24 MOIS – CAMPUS PAU & PARIS SAINT-DENIS

OU MASTER 2 SEUL : CONTRAT DE 12 MOIS – CAMPUS PAU

MASTER Code RNCP : 39160	COUT DE LA FORMATION 13 500 € / année cycle	Niveau de prise en charge – OPCO ² selon votre IDCC Financement annuel moyen	Complément de l'entreprise à vérifier selon votre IDCC
1 ^{re} année exécution du contrat (12 mois) : Master 1	13 500 €	12 000 € - 750 €	1 500 € + 750 €
2 ^e année exécution du contrat (12 mois) : Master 2	13 500 €	12 000 €	1 500 €
TOTAL	27 000€	23 250 €	3 750 €

Soit un coût de formation de 156,25€/mois sur la durée du contrat à la charge de l'entreprise.

Au 1^{er} Juillet 2025 : la loi impose un financement supplémentaire obligatoire de 750€.

AIDE A L'EMBAUCHE

L'aide exceptionnelle mise en place par l'Etat est reconduite pour 2025.

Elle sera versée à toutes les entreprises qui recrutent un alternant, mineur ou majeur (de moins de 30 ans), pour la première année d'exécution du contrat.

Elle sera d'un montant de **5 000 €** pour l'embauche d'un apprenti pour les **entreprises de moins de 250 salariés** et de **2 000 €** pour les autres entreprises.

Le montant sera proratisé sur 12 mois de contrat, 1/12^{ème} versé chaque mois du contrat.

CADRE LEGAL

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur. Il est défini par le code du travail et permet de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme ou un titre professionnel sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et dans un centre de formation d'apprentis.

Pour signer un contrat d'apprentissage, l'apprenti doit **avoir entre 16 et 29 ans révolus** sauf dérogations particulières. Le contrat est **conclu pour la durée du cycle de formation** (entre 1 et 3 ans en fonction du type de métier ou du diplôme), sauf pour les travailleurs handicapés et les sportifs de haut niveau (4 ans maximum).

Les apprentis bénéficient des mêmes avantages sociaux que les autres salariés : adhésion à la sécurité sociale, mutuelle des salariés, aux régimes de retraite et de prévoyance, congés payés.

Les jeunes en contrat d'apprentissage ne sont pas pris en compte dans les effectifs qui entrent dans la détermination des seuils sociaux.

SUCCESSION DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE

- **Avec le même employeur** : sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent, sauf si l'application des critères de rémunération liés à l'âge lui est plus favorable.
- **Avec un employeur différent** : sa rémunération est au moins égale à la rémunération minimale à laquelle il pouvait prétendre lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent, sauf si l'application des critères de rémunération liés à l'âge lui est plus favorable.

SALAIRE ET PROTECTION DE L'APPRENTI

Grille de rémunération pour les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1^{er} janvier 2019

Pour effectuer une simulation assistée du calcul de la rémunération légale, consultez le portail de l'alternance : www.alternance.emploi.gouv.fr

➤ CYCLE DE FORMATION BTS

Age	1 ^{ère} année : BTS 1	2 ^{ème} année : BTS 2
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
De 21 à 25 ans	53% du SMIC OU 53% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	61% du SMIC OU 61% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)
26 ans à 29 ans révolus	100% du SMIC OU 100% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	100% du SMIC OU 100% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)

➤ CYCLE DE FORMATION BACHELOR

Age	1 ^{ère} année de formation : Bachelor en 1 an	2 ^{ème} année de formation :	3 ^{ème} année de formation : Bachelor 3
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
De 21 à 25 ans	53% du SMIC OU 53% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	61% du SMIC OU 61% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	78% du SMIC OU 78% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)
26 ans à 29 ans révolus	100% du SMIC OU 100% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	100% du SMIC OU 100% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	100% du SMIC OU 100% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)

➤ CYCLE DE FORMATION MASTER

Age	1 ^{ère} année : Master 1	2 ^{ème} année : Master 2
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
De 21 à 25 ans	53% du SMIC OU 53% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	61% du SMIC OU 61% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)
26 ans à 29 ans révolus	100% du SMIC OU 100% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	100% du SMIC OU 100% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)

La rémunération de l'apprenti est calculée en pourcentage du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) ou du Salaire Minimum Conventionnel (SMC) lorsqu'il est plus élevé.

EXONERATION DE COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES

Au titre du contrat d'apprentissage, l'entreprise bénéficie d'exonérations de cotisations et de contributions sociales patronales et salariales.

www.alternance.emploi.gouv.fr/exoneration-de-cotisations-et-contributions-sociales-des-entreprises-employant-un-apprenti-e

Pour recevoir une information supplémentaire, merci d'écrire à cfa@eklore-ed.com